

Le Courrier des Opelousas.

Vol. 1.

Opelousas, Louisiane, 5 Février 1853.

No. 9.

LE COURRIER,

PUBLIE TOUS LES SAMEDIS MATIN PAR
JOEL H. SANDOZ & ANDRÉ MEYNIER.

OPELOUSAS :

SAMEDI MATIN, 5 FEVRIER 1853.

Nous sommes autorisés à annoncer que les propositions seront reçues au bureau du Recorder de Paroisse, pour la collection des taxes d'Etat dues par cette Paroisse, pour les années 1851 et 1852.

Nous remercions l'Hon. Hippolyte Chrétien, l'un de nos représentants à la Législature d'Etat, pour un document public de grande importance.

Une course d'un demi mille aura lieu dimanche 13 courant, sur le chemin de course de M. F. Pitré, à cinq milles des Opelousas, entre un cheval appartenant à M. Thos. Jeff. Johnson, de cette paroisse, et un jument de M. Alfred Lastrapes, de St. Martin. Le pari est de \$200.

Les Pompiers.

Une assemblée régulière de cette noble compagnie eut lieu cet après-midi en notre ville. Le but de cette réunion est de prendre des mesures pour obtenir, tant par l'aide de souscriptions volontaires que par celle de la Corporation, une somme suffisante pour construire une Maison à Pompe. Depuis la construction du nouveau Marché, il y a environ un an, la pompe se trouve presque sans abri. Il nous semble que le Conseil de Ville aurait dû prévoir un remède à cet état de chose.

Ventes de la semaine.

Aujourd'hui, samedi, 5 courant, il sera vendu par le Sheriff, à la Maison de Cour de cette paroisse, trois lots de terres avec les bêtises et améliorations qui s'y trouvent, situés aux Opelousas; ainsi qu'un lot de terre avec toutes les améliorations, situés sur l'Alchafala, et trois esclaves.

Lundi, 7 courant, à la Maison de Cour, par Evariste Debollon, encaisseur. Quatorze lots de terres, situés au Bayou Chicot et dans les environs.

Vendredi, 11 courant, à la dernière résidence de Geo. W. Addison, décédé, par Robert Bengardel, encaisseur. Trois lots de terre avec les améliorations, situés aux Opelousas, 6 esclaves, chevaux, voitures, une imprimerie, &c.

Législature.

Les deux Chambres de notre Législature d'Etat ont nommé leurs comités permanents. Les Sénateurs et Représentants de notre paroisse, appartiennent aux comités suivants:

M. Edward M. Millard, aux Affaires de Paroisse et aux Reclamations; M. Achilles Dupré aux Elections; M. John S. King, au Jadicat et aux Banques; M. Augustin Gailloir, aux Améliorations Intérieures; M. Hippolyte Chrétien, à l'Enrolement; et M. Jonathan Harris aux Affaires de Paroisse.

Deux Nouveaux Journaux.

Le *Mechacébi* et l'*Arc-en-Cour* sont les titres de deux journaux jumeaux qui viennent de faire leur apparition dans la Paroisse St. Jean Baptiste. Le premier est le journal officiel de la paroisse St. Jean Baptiste et l'autre celui de la paroisse St. Charles.

L'éditeur de ces deux publications, M. P. D'Arilly est un des écrivains les plus distingués de la Louisiane. Nous lui souhaitons de tout cœur un succès qui lui mérite.

CONVENTION STATUTAIRE. — Ceux qui croient à la validité des communications surabondantes, et le nombre est plus considérable qu'on le suppose aux Etats-Unis, s'appellent spiritualistes. Les spiritualistes se composent d'agents ou médiums, pour servir de mot consacré, et de ceux qui, sans l'être, attribuent cependant les phénomènes physiques auxquels nous avons tout récemment assisté à la manifestation de l'Esprit. Ordonne les spiritualistes d'être réunis dans la 22^e session du Congrès de New-York le 29 du mois dernier. Ils s'étaient réunis dans le logis macabre au nombre d'environ deux cents. Un membre ayant proposé de considérer la composition du bureau à son comité, M. Thompson déclara qu'il ne devait pas laisser le soin aux esprits eux-mêmes. Sa motion fut acclamée, et les esprits consultés déclarent le président, les deux vice-présidents et les deux secrétaires. L'assemblée était organisée, le Rév. John M. Spier a donné lecture d'une communication qui a été reçue la veille d'une Convention qui se réunira pendant toute la durée de la Convention. L'un d'eux est arrivé à New-York, et il a collecté des secours pour procurer à ses deux compagnons, restés en arrière, les moyens de se rendre aux Etats-Unis. Plusieurs journaux de New-York ont annoncé qu'ils recevraient des souscriptions dans leur bureau. La cause du malheur est toujours sainte et les esprits auront certainement dans ces sympathies des succès remarquables. Nous recevrons avec plaisir les offres de ces citoyens pour les transmettre à la personne qui en est spécialement chargée à New-York. — *Abelle*.

LES VAGABONDS DE CAYENNE.

— Deux Français déportés à Cayenne sont parvenus dernièrement à s'échapper et à gagner l'île de la Martinique possession hollandaise. L'un d'eux est arrivé à New-York, et il a collecté des secours pour procurer à ses deux compagnons, restés en arrière, les moyens de se rendre aux Etats-Unis. Plusieurs journaux de New-York ont annoncé qu'ils recevraient des souscriptions dans leur bureau. La cause du malheur est toujours sainte et les esprits auront certainement dans ces sympathies des succès remarquables. Nous recevrons avec plaisir les offres de ces citoyens pour les transmettre à la personne qui en est spécialement chargée à New-York. — *Abelle*.

RAPPORTS.

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans fait l'analyse des trois rapports de l'Auditeur des comptes publics, de l'Ingénieur d'Etat, et du Bibliothécaire. Ne pouvant nous-mêmes les donner en entier, nous en empruntons le sommaire au journal en question:

Le Rapport de M. Bordelon est fort long, mais il lui était impossible de l'abréger, quand il s'agit d'analyser des chiffres, on ne saurait être ni diffus ni concis. Les recettes de l'année 1852 ont été de \$1,146,268 74, dont il reste en caisse 305,447 48. Les dépenses ont été de \$1,098,911 38; celles de l'année 1853 sont évaluées à \$1,182,310. L'Auditeur entre ici dans de longs détails, puis il appelle l'attention de la Législature sur ce fait que les dépenses courantes de l'Etat sont plus fortes que les revenus ordinaires. Il est temps, dit-il, de rétablir l'équilibre en augmentant l'impôt. Trois cent mille piastres de la dette de l'Etat sont remboursables au 1^{er} juin 1857, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires pour faire face à cette dette. Les créances échues s'élevaient à un total de \$370,000. Pour y faire face il y a \$800,000 restant de vente des terres inondées et \$100,000 de la caisse des écoles que l'Etat peut employer par anticipation. Le déficit actuel est par conséquent de \$190,000.

L'augmentation de taxe que recommande l'Auditeur est quinze sous par cent piastres, non compris une élévation proportionnelle du taux des licences, et des droits sur les encans et sur les compagnies d'assurances étrangères. Il faudrait aussi rappeler la loi des pensions et tâcher de réaliser quelque économie sur l'impression publique. Si la Législature partage ces vues, il conviendrait de voter des lois nécessaires, le trésor aura annuellement un excédant de \$180,000 qui lui permettra en cinq années d'acquitter le présent déficit ainsi que les \$300,000 de dette dont l'échéance est fixée au 1^{er} juin 1857. Cela fait, le surplus de revenus permettra de créer un fonds de réserve qui servira à éteindre graduellement ce qui restera encore de la dette publique.

M. Bordelon exprime dans son rapport des vœux pleins de sagesse, et nous espérons que la Législature en fera l'objet de ses délibérations. La dette de l'Etat se subdivise ainsi: \$2,154,319 44 de dette proprement dite et \$9,812,689 de dette générale. Le rapport de l'ingénieur d'Etat est hélas de détails qui n'offriraient pas un très grand intérêt au lecteur, nous croyons donc devoir les passer sous silence, nous nous en tenons aux faits principaux. Lorsque M. Morse est entré en fonctions, il se trouvait vingt-seize esclaves que possédait l'Etat et employés aux travaux du canal Barataria et de Lafourche, à Lockport. Dix de ces esclaves sont vieux et malades, quinze autres ne peuvent guère travailler. Les bateaux étaient en fort mauvais état. M. Morse a dû les faire réparer, et il a cherché à tirer parti des faibles moyens mis à sa disposition. Il a étendu longuement sur l'importante question du dessèchement et sur celle de la protection à accorder au sol d'alluvion de la Louisiane. La question de dessèchement est la plus importante, elle entraîne avec elle la rapidité du courant. M. Morse croit par conséquent qu'il serait dangereux d'élargir le lit du fleuve là où il se trouve rétréci, car alors la rapidité serait moindre. Qu'il se borne à construire de fortes levées; ces levées artificielles peuvent contenir le Mississippi dans son lit et empêcher l'inondation.

Il serait facile de faire tomber la Rivière Rouge dans la Sabine; ce travail éminemment utile peut-être exécuté dès que l'Etat le jugera convenable. En général des ouvrages de ce genre ne réussissent qu'entraînés avec lui et proportionnés à la rapidité du courant. M. Morse croit par conséquent qu'il serait dangereux d'élargir le lit du fleuve là où il se trouve rétréci, car alors la rapidité serait moindre. Qu'il se borne à construire de fortes levées; ces levées artificielles peuvent contenir le Mississippi dans son lit et empêcher l'inondation.

Il serait facile de faire tomber la Rivière Rouge dans la Sabine; ce travail éminemment utile peut-être exécuté dès que l'Etat le jugera convenable. En général des ouvrages de ce genre ne réussissent qu'entraînés avec lui et proportionnés à la rapidité du courant. M. Morse croit par conséquent qu'il serait dangereux d'élargir le lit du fleuve là où il se trouve rétréci, car alors la rapidité serait moindre. Qu'il se borne à construire de fortes levées; ces levées artificielles peuvent contenir le Mississippi dans son lit et empêcher l'inondation.

Il serait facile de faire tomber la Rivière Rouge dans la Sabine; ce travail éminemment utile peut-être exécuté dès que l'Etat le jugera convenable. En général des ouvrages de ce genre ne réussissent qu'entraînés avec lui et proportionnés à la rapidité du courant. M. Morse croit par conséquent qu'il serait dangereux d'élargir le lit du fleuve là où il se trouve rétréci, car alors la rapidité serait moindre. Qu'il se borne à construire de fortes levées; ces levées artificielles peuvent contenir le Mississippi dans son lit et empêcher l'inondation.

Il serait facile de faire tomber la Rivière Rouge dans la Sabine; ce travail éminemment utile peut-être exécuté dès que l'Etat le jugera convenable. En général des ouvrages de ce genre ne réussissent qu'entraînés avec lui et proportionnés à la rapidité du courant. M. Morse croit par conséquent qu'il serait dangereux d'élargir le lit du fleuve là où il se trouve rétréci, car alors la rapidité serait moindre. Qu'il se borne à construire de fortes levées; ces levées artificielles peuvent contenir le Mississippi dans son lit et empêcher l'inondation.

EMPOISONNEMENT PAR LE PHOSPHORE.

Le Courrier de l'Ain, cite un cas d'empoisonnement qui mérite d'être mentionné pour prévenir de semblables accidents: "Voici les causes de cet empoisonnement: "En déformant le pain, plus de quinze jours avant l'événement, la ménagère l'a placé sur la planche à cet usage, sans prendre garde que sous le premier se trouvait un paquet d'allumettes chimiques; l'humidité et la chaleur de la patte ont absorbé le phosphore, et quand, arrivée à la fin de la journée, la famille a fait usage de ce pain en faisant une panade, tous ont été pris de subites coliques, et ce n'est qu'à force de contrepoisons administrés pendant très longtemps, qu'ils ont pu être sauvés."

Un riche propriétaire de Boston a donné dernièrement \$1500 pour contribuer à lever l'hypothèque dont sont grevés les biens laissés par M. Webster et \$1000 pour concourir à l'érection de la statue du grand homme d'Etat américain.

PRIX-COURANT

DU MARCHÉ DE LA N.-O. — ORLÉANS.

[Extrait de l'Abelle.]
VENDREDI SOIR, 28 JANVIER, 1853.
Une grande animation a régné cette semaine, dans presque toutes les branches du commerce et les prix se sont généralement maintenus. Nous avons, cependant, à signaler une baisse de 4 dans les qualités inférieures de coton, mais cette concession de la part des détenteurs a été de fortes transactions; le marché est maintenant ferme. Nos lecteurs verront, en se référant aux remarques que nous consacrons plus bas à chaque article, que les ventes de sucre et de mélasse ont atteint un chiffre très élevé et que les factures ont obtenu des prix en plein. Les détenteurs de café s'entourent avec l'ordre et cet article s'est écoulé avec une très grande facilité. Nous n'avons remarqué aucun changement dans les farines et les comestibles.

COTON. — Arrivé depuis le 21 courant, 48,567 balles. Expédié dans le même temps, 35,082 balles = faisant une addition un stock de 3,485 balles, et laissant en main, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 290,345 balles.

Nous annonçons, dans notre rapport de vendredi dernier, que le marché au coton était ferme et que les acheteurs s'engageaient dans des transactions aux prix élevés. Samedi, les nouvelles du Niagara furent reçues; il ne s'était opéré aucun changement sur le marché de Liverpool et les ventes de la semaine s'élevaient à 45,000 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Intérieur	64 à 62
Ordinaire	71 à 54
Good Middling	84 à 91
Middling Fair	91 à 94
Fair	104 à 104
Fully Fair	104 à 104
Good Fair	114 à —
Good and Fine	— à —

SUCRE. — Le marché au sucre n'a pas cessé d'être animé depuis notre dernier rapport et les prix ont haussé de 1/2 et la livre. Les ventes se sont élevées à 8,000 boucauts, dont 1,000 aujourd'hui. Le sucre est comme suit: Intérieur, de 21 à 31 c; ordinaire, de 21 à 24 c; fair à fully fair, de 4 à 4 1/2 c; première qualité, de 4 1/2 à 5 c; choix, de 5 à 5 1/2 c; clarifié, de 5 1/2 à 6 c. De fortes transactions ont eu lieu depuis quelques jours, sur les habitations; elles comprennent 7,000 boucauts; voici les prix: certains lots ont rapporté: 700 boucauts de 4 à 4 1/2 c; 600 à 4 1/2 c; 700 à 4 1/2 c; 500 à 4 c; 300 à 4 c; 750 en deux récoltes à 4 1/2 c; et quelques petits lots importants à des prix variant peu de ces mentions plus haut.

MELASSE. — Cet article a été en bonne demande et les prix des lots de première qualité ont haussé de 1 c; le gallon. Les opérations de la semaine comprennent 9,700 barils, dont 1,200 aujourd'hui, de 21 à 22 c; les bons lots de mélasse fermentée, et de 23 à 24 c; la première qualité à 25 c; les autres lots ont rapporté le dernier jour. Nous avons appris qu'une ou deux ventes avaient eu lieu sur les habitations, mais nous n'avons pu en procurer les détails.

FARINE. — Nous avons mentionné, dans notre dernier rapport, une baisse sur le marché à la farine; les prix ont encore diminué depuis lors. Les ventes de la semaine comprennent 23,000 barils, dont la plus grande partie a été prise pour l'exportation. Les prix de l'Ohio ont varié de \$4 50 à \$4 75 ce dernier a été jusqu'à \$4 60. La farine qui se trouvait sur la levée, a rapporté \$4 65 le baril et les changements de marché ont été de \$4 70 à \$4 75. La quantité de St-Louis n'a pas été en grande demande et a été achetée de \$4 57 à \$5 12; les marques extra n'ont pas été très recherchées et ont rapporté de \$5 00 à \$5 75 ce le baril.

PORC. — Le marché n'a pas été très animé, mais les prix ont très peu varié. Les opérations de la semaine embrassent 4200 barils y compris 1000 barils de meat non inspecté à \$17 50, 500 au même prix; 1000 barils marqués à \$17 75 et divers autres lots à des conditions particulières. Le mess rapporte en ce moment de \$17 25 à \$17 75 en détail. Il ne s'est pas vendu de porc de première qualité; un petit lot de reins a été acheté à des conditions particulières, 150,000 livres de viande ont été achetées en deux lots à 7 c; le cochon en grenier.

LES AMIS ET CONNAISSANCES DE LA FAMILLE

Dupré, sont priés d'assister au Service Anniversaire de feu MME. ANTOINETTE DUPRE, qui aura lieu à l'Eglise Catholique des Opelousas, Mardi prochain, 8 courant, à 10 heures du matin.

DE LA PART DE LA FAMILLE.

Décédé. — A la Nouvelle-Orléans, vendredi dernier, 28 janvier, M. HENRY B. BULLARD, âgé de 28 ans, fils de feu le Juge Bullard.

— En cette ville, mardi dernier, 1^{er} courant, M. HENRY L. ANDRUS, à l'âge d'environ 17 ans.

— En cette ville, mercredi dernier, 2 courant, A. AVOGÉ, fils de M. Beaurepaire Chachère, à l'âge d'environ 8 ans.

CANDIDATS.

Juges de la Cour Suprême.

Nous sommes autorisés à annoncer M. Thos. J. Cooley, de la Paroisse Pointe Coupée, comme candidat pour la place de Juge Associé de la Cour Suprême, pour le Troisième District.

22 Janvier 1853.

MM. les Éditeurs.

Nous vous prions de suggérer le nom de Mr. Thomas H. Lewis, de St. Landry, comme candidat pour Juge Associé de la Cour Suprême.

11 Sept. 1852.

MM. les Éditeurs.

Nous vous prions de suggérer le nom de l'Honorable C. Voorhies, de St. Martin, comme candidat pour Juge Associé de la Cour Suprême.

11 Sept. 1852.

MM. les Éditeurs.

Veillez annoncer que l'Hon. Edouard Simon, de St. Martin, ex-Juge de la Cour Suprême, sera soutenu comme candidat pour Juge Associé de la Cour Suprême, par

LE BARREAU ET LE PEUPLE.

11 Sept. 1852.

Constable de Ville.

Nous sommes autorisés à annoncer M. James D. Israel comme candidat pour la place de Constable de Ville, à l'élection d'Avril prochain.

11 déc. 1852.

Nous sommes autorisés à annoncer M. Hilaire Desserts

comme candidat pour la place de Constable de Ville, à l'élection d'Avril prochain.

11 déc. 1852.

DELIBERATIONS

DU JURY DE POLICE DE LA PAROISSE ST. LANDRY.

Mardi 18 Janvier, 1853.

Le Jury s'est réuni conformément à l'appel. Présents: John P. Hudson, Président; Elisha Andrus, Omerie A. Bouffard, Antoine B. Carle, David Young, Elbert Gault, Chas. Leve, Syn. Mèche, Henry S. Devilliers, Jos. E. Andrus, Jos. Z. Fontenot, Henry S. Dumar, Jos. McBride, J. Joubert, — 11. Absents: Jonathan Harris, Jas. Akenhead, Aug. Gailloir, Burton et Wright. — 5.

Sur motion de M. Dumar, Résolu qu'indéfiniment par les quatre membres ici présents, que l'Ordonnance prévalant sur l'entretien de la Paroisse pour l'année 1852, soit et par le présent est adoptée.

Sur motion de M. Gant, Attendu que Villeneuve Joubert, le collecteur des taxes de Paroisse pour l'année 1851, a enregistré le consentement de ses cautions à ce qu'il suit — il est en conséquence résolu qu'un délai de trois mois à compter de cette date, est par le présent accordé au dit Joubert, pour l'aider à verser au Trésor, la balance des taxes par lui acquittées.

M. Dumar propose que la compensation du Collecteur des taxes de 1852, soit fixée à 5 pour cent sur le montant versé au Trésor.

M. Teale propose de porter la commission à six pour cent.

M. Gant propose sept pour cent, laquelle motion prévaut. En conséquence, il est Résolu que le Collecteur des taxes de Paroisse pour l'année 1852 devra recevoir, comme compensation pleine et entière de ses services, une commission de sept pour cent sur toutes sommes par lui versées au Trésor. Nour Devilliers, Young, Dumar, McBride et Teale.

Sur motion de M. Dumar, Résolu que le Collecteur des taxes de 1852, soit et par le présent est adoptée.

Sur motion de M. Gant, le Jury procède à l'élection d'un collecteur des taxes de paroisse pour 1852.

M. Teale propose M. Villeneuve Joubert, et il appert que M. Joubert a reçu 14 votes. Il est en conséquence déclaré dument élu Collecteur des taxes de Paroisse pour l'année 1852.

Sur motion de M. Dumar, Résolu que le Bond qui fournira le Collecteur de Paroisse pour l'année, sera soumis à l'approbation de la Cour de fer, pour l'année présente, recevra cinq pour cent de commission sur toutes sommes par lui versées au Trésor.

Sur motion de M. Gant, le Jury procède à l'élection d'un Collecteur des taxes pour le Cheatin-de-Fer, pour l'année 1853.

M. Gant propose M. Villeneuve Joubert.

MM. Dumar et Teale sont nommés au dévouement, et il appert que V. Joubert a reçu 14 votes. Il est en conséquence déclaré dument élu Collecteur des taxes pour le rail-road, pour 1853.

Sur motion de M. Gant, Résolu que quand il deviendra nécessaire entre les sessions du Jury, de nommer un Surveillant des chemins, il sera du devoir du membre représentant l'Arrondissement dans lequel il y a ainsi une vacance, de nommer un Surveillant et d'en faire rapport à la première séance du Jury.

Sur motion de M. Teale, Résolu que les personnes qui recevront le Bond du Collecteur des taxes de Paroisse, devront également recevoir son Bond comme Collecteur des taxes pour le Rail-road.

Sur motion de M. Teale, le Jury est adjourné.

JOHN P. HUDSON, Président.

VENTE PUBLIQUE.

Succession d'Eugène Lavergne.

Le public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le sousigné, Administrateur, sur l'habitation de Mme. Veuve Célestine Lavergne, en cette Paroisse,

Le Mardi, 8 Mars prochain, 1853, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Eugène Lavergne, décédé, à savoir:

Une négresse, âgée d'environ 75 ans, deux chevaux, un lot de bêtes à cornes douces, une marque, meubles de maison, &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

U. C. LAVERGNE, Administrateur.

Opelousas 5 Février 1853.

AVIS.

ISAAC R. JACKSON, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feu John Woods Senior, dernièrement de la Paroisse St. Landry, décédé.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date de la présente publication.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 5 Février 1853.

HABITATION A VENDRE.

Le sousigné offre à vendre son Habitation, située sur le Bayou Teche,

au Petit Bois, en cette paroisse, mesurant 700 arpens, plus ou moins, avec toutes les Bâtisses et Améliorations qui se trouvent dessus.

Il y a sur la dite habitation environ 250 arpens de terre boisée. Elle a aussi un droit de prendre du bois sur une terre boisée de 900 arpens, qui se trouve à environ huit arpens de la dite habitation, cédée par le Gouvernement Espagnol pour l'usage des habitants du Petit Bois.

Pour les conditions et d'autres informations s'adresser à Mr. Valière Roy ou au sousigné.

BENOIT NEY.

Port Barré, 15 Janvier 1853. — 3m.

AVIS.

GEORGE RICKS, de la paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Curateur de la Succession de feu John Davis dernièrement de la même Paroisse, décédé.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date de la présente publication.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 29 Janvier 1853.

VENTE PUBLIQUE.

Le public est averti, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la dernière résidence de Ange Sollean, décédé, sur le Bayou Creole ou Carpe, en cette paroisse, le

Mardi, 1^{er} jour de Mars 1853, par le ministère de l'Administratrice de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de Ange Sollean, décédé, savoir:

Un petit lot de Bêtes douces, trois chevaux et deux juments créoles, divers articles d'habitation, &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

CELINE GUILLOIRY, Administratrice.

Opelousas, 29 Janvier 1853.

VENTE PAR LE COLLECTEUR.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse St. Landry.

Le public est averti, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le Collecteur des taxes de la dite Paroisse, pour l'année 1852, savoir:

Un certain Nègre, nommé Allen, âgé de 11 ans, appartenant à la dite Paroisse, et connu par les titres suivants, à savoir: HARRISON ROGERS, Sheriff.

Bureau du Sheriff, St. Landry, 29 Janvier 1853.

PARTI MARRON

De chez le sousigné, à la Queue Tortue, en cette Paroisse, le 23 courant, un Mulâtre, nommé Peter, âgé d'environ 25 ou 30 ans, taille de six pieds, et très fortement construit, ayant des cicatrices à travers le bout du nez, parlant le français et l'anglais.

J'ai de bonnes raisons pour croire que le dit mulâtre est parti avec un certain Ne Huff-pour, prenant avec eux deux chevaux créoles, un cheval bai, borge de l'œil droit, l'autre un cheval bai à front blanc, tous deux marqués à peu près ainsi: () avec deux selles et brides.

Une récompense honnête sera donnée pour la livraison du nègre et des chevaux au sousigné, ou les logeront dans une des Goules d'est Etat. MAXIMILIEN LEBLANC.

L'Echo de la Pointe Coupée et la Chronique de Natchitoches, publieront l'avis ci-dessus pendant un mois, en français et en anglais, et enverront leurs comptes au Cotier des Opelousas.

M. L.

Opelousas, 29 Janvier 1853. — 5f.

VENTE PUBLIQUE.

Par le sousigné, Encaisseur public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

Le public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le sousigné, devant la porte de la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, dans la susdite Paroisse,

Le Mercredi, 23 Février prochain, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de Joseph Becier, dernièrement de la Paroisse St. Landry, savoir:

La quatrième partie indivise d'une Fraction de Terre,

située dans la ville de Washington, mesurant trois arpens de superficie, (plus ou moins) bornée d'un côté par J. Vial Gérard, et sur l'autre côté par Adolphe Garrigues, sur le côté d'en haut par le dit Garrigues, et sur le côté d'en bas par le dit Courtableau, étant le Lot No. soixante-onze d'après le plan de la terre de François Corso, fait par Louis Banckowski, arpenteur de Paroisse.

Aussi, la quatrième partie indivise de

Deux Lots de Terre,